Nations Unies

S/PV.7708



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7708e séance
Mercredi 8 juin 2016, à 15 heures
New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rivas
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2016/501)

16-16394 (F)







La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2016/501)

Le Président : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/501, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l’occasion de présenter au Conseil de sécurité le deuxième rapport du Secrétaire général (S/2016/501) sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace. Ce rapport est soumis en application du paragraphe 97 de la résolution 2253 (2015), par laquelle le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport stratégique initial qui montre et traduise la gravité de la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) pour la communauté internationale et pour les principes et valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies, et de tenir ensuite le Conseil régulièrement informé tous les quatre mois.

Le premier rapport du Secrétaire général (S/2016/92), publié le 29 janvier, abordait les domaines identifiés par le Conseil, y compris les risques posés par les combattants terroristes étrangers et les sources de financement de l’EIIL, et contenait des recommandations visant le renforcement des capacités des États Membres d’atténuer la menace que représente l’EIIL ainsi que des moyens par lesquels l’ONU pourrait appuyer ces efforts.

Le rapport actualisé fait le point de la gravité de la menace que représentent l’EIIL et les groupes et entités qui lui sont associés, ainsi que des sources de financement de l’EIIL et de l’évolution géographique et thématique de la menace. Il revient également sur les efforts accomplis par les États Membres et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme.

Le rapport a été établi avec le concours de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions qui relève du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et en étroite collaboration avec l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d’autres organisations internationales et acteurs concernés du système des Nations Unies.

Le rapport souligne que la menace mondiale que représente l’EIIL et les groupes et entités qui lui sont associés reste élevée et continue de se diversifier. Les revers militaires subis par l’EIIL en Iraq et en République arabe syrienne pourraient être un des facteurs expliquant la nette augmentation du nombre de combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays. Néanmoins, l’affaiblissement de l’EIIL n’est pas encore de nature stratégique et irréversible. L’arrivée d’armes et de munitions, destinées directement ou indirectement à l’EIIL, reste un grave sujet de préoccupation.

Compte tenu des revers militaires qu’il a subis récemment, l’EIIL entre peut-être dans une nouvelle phase dans laquelle il cherche à promouvoir le rôle de ses affiliés, à transférer des fonds à l’extérieur des zones de conflit actuelles et à accroître le risque d’attaques complexes, organisées simultanément à l’étranger. Les attentats à la bombe et fusillades qui ont eu lieu à Paris en novembre 2015 et à Bruxelles en mars montrent le rôle important que les combattants terroristes de retour dans leur pays peuvent jouer dans la coordination d’opérations terroristes.

Le rapport indique également que, pour la première fois depuis qu’il a proclamé le « califat » en juin 2014, le noyau de l’EIIL connaît des difficultés financières. L’EIIL tente de compenser la diminution de ses recettes pétrolières, due principalement aux frappes aériennes internationales, par une intensification des mesures d’imposition et d’extorsion. On ignore les montants exacts que l’EIIL tire du trafic d’antiquités, qui proviennent maintenant peut-être également de Libye et du Yémen, mais cette activité demeure une source de revenus.

Le rapport insiste sur le fait que, dans ce contexte, l’EIIL risque de chercher de nouvelles sources de revenus, notamment en prenant en otage des étrangers, et en tentant de déplacer ses fonds à l’étranger, par des moyens informels et formels, et d’échanger la monnaie locale contre des devises ou des denrées telles que l’or, qui peuvent être transférées ou utilisées plus facilement au niveau international. Le financement par l’EIIL de ses réseaux et des groupes qui lui sont affiliés demeure également une préoccupation majeure.

Des combattants terroristes étrangers du monde entier continuent de rejoindre en nombre les rangs de l’EIIL en Iraq et en République arabe syrienne, en effectuant souvent des « itinéraires fractionnés » et en utilisant des documents de voyage falsifiés ou volés. S’agissant des tendances actuelles, le rapport signale les risques que les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays représentent pour des régions telles que l’Asie du Sud-Est et des pays tels que la Libye.

Le rapport montre également l’évolution de la menace que représente l’EIIL.

Premièrement, en Libye, le groupe terroriste a pris le contrôle d’une partie du territoire en un temps relativement court. Certes, L’EIIL a trouvé des difficultés à consolider ses acquis, à nouer des alliances et à soutenir la concurrence d’autres acteurs en Libye, mais ce pays risque de devenir une plateforme de son expansion dans l’ensemble de la région du Maghreb et du Sahel et au-delà.

Deuxièmement, en Afghanistan, malgré quelques revers militaires en 2015 et 2016, l’EIIL a prouvé qu’il était capable, en dépit d’une faible emprise territoriale, de mener des attaques dans les grandes villes situées au-delà des limites de son fief.

Troisièmement, Les technologies de l’information et des communications constituent un vecteur fondamental pour l’EIIL et jouent un rôle essentiel dans ses activités et celles de ses membres, y compris pour ce qui est du recrutement et de l’organisation d’attentats.

Quatrièmement, la violence sexuelle continue d’être utilisée par l’EIIL comme tactique terroriste pour accroître son pouvoir et ses recettes et élargir sa base de recrutement, ainsi que pour détruire le tissu social des communautés visées.

Le rapport souligne aussi les efforts accomplis par les États Membres et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme dans un certain nombre de domaines thématiques.

Depuis la publication du rapport initial du Secrétaire général sur la menace que représente l’EIIL, les États Membres ont continué de mettre à jour leur législation en application de la résolution 2178 (2014); de renforcer leurs capacités pour mener les enquêtes efficacement et porter devant la justice les affaires complexes liées au terrorisme; de repérer les obstacles opérationnels au partage d’informations financières; d’élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies globales de gestion des frontières; et de s’efforcer avec une attention accrue de mettre au point des approches globales pour lutter contre le recrutement à des fins terroristes et prévenir et combattre l’extrémisme violent, entre autres.

Au cours de la même période, l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a achevé la mise au point du plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, comme l’a recommandé le Conseil de sécurité. Ce plan comprend 37 propositions de projets complémentaires pouvant être mis en œuvre par 12 entités de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, répertoriées par ordre de priorité, par zone et par thème par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Le plan touche à l’ensemble du cycle de vie du phénomène des combattants terroristes étrangers, y compris la radicalisation, les déplacements, l’opérationnalisation, la participation aux combats, la réinsertion et la réadaptation. Le budget total de l’ensemble du projet se situe entre 100 et 120 millions de dollars pour une période allant de trois à cinq ans. Présentement, nous avons reçu des donateurs environ 10 % des fonds nécessaires et lancé un certain nombre de projets contenus dans le plan, dont celui relatif aux renseignements préalables concernant les voyageurs.

Pour exécuter tous les projets et permettre aux États Membres de marquer des points contre le

phénomène des combattants terroristes étrangers, des fonds supplémentaires seront nécessaires. À cette fin, le Conseil se souviendra que dans la déclaration présidentielle publiée sous la cote S/PRST/2015/11, le Conseil de sécurité a encouragé « les États Membres à fournir à l’Équipe spéciale et au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme l’aide financière ou autre dont ils auront besoin ».

Depuis janvier, les entités de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ont aussi mis en œuvre des programmes spécialisés de renforcement des capacités pour lutter contre le financement du terrorisme, renforcer les contrôles aux frontières et mettre en œuvre des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs; mis en place un réseau de procureurs antiterroristes; lancé un projet novateur sur la participation du secteur privé à la lutte contre l’utilisation des technologies de l’information et des communications par les terroristes; et organisé, de concert avec nos partenaires suisses, une grande conférence internationale à Genève sur la prévention de l’extrémisme violent.

Sur le terrain, la Mission d’appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a préparé des rapports d’évaluation sur l’EIIL, qu’elle partage avec les États Membres pour les aider à déjouer la menace que celui-ci représente. La MANUL continue d’appuyer les efforts du Conseil de la présidence pour mener à bien la transition de la Libye et mettre en place le Gouvernement d’entente nationale afin de freiner l’avancée de l’EIIL.

Malgré les efforts faits par la communauté internationale, y compris par l’ONU, pour contrer l’EIIL, et malgré les revers militaires de l’EIIL en Iraq et en République arabe syrienne et ses difficultés financières, l’EIIL continue de représenter une menace considérable à la paix et à la sécurité internationales.

Face à cette menace commune, je voudrais réitérer l’appel du Secrétaire général à l’unité et à l’action, notamment pour trouver un règlement politique au conflit en Syrie, et assurer le Conseil que l’ONU continuera d’aider les États Membres à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale.

Le Secrétaire général présentera au Conseil un rapport actualisé dans quatre mois, en application de la résolution 2253 (2015).

Le Président : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Le représentant de la Fédération de Russie à demander à prendre la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d’abord, je voudrais souligner la nécessité de mettre en œuvre intégralement la résolution 2253 (2015) concernant la lutte contre l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et les groupes qui lui sont associés, tels que le Front el-Nosra.

Les rapports stratégiques du Secrétaire général en vue de la mise en œuvre de cette résolution visent à parvenir à une compréhension objective de la menace terroriste et à évaluer la contribution des États membres à la lutte contre cette menace mondiale. Malheureusement, le rapport du Secrétaire général (S/2015/501) dont nous sommes saisis ne répond pas à cet objectif. En outre, le document se fonde sur des données recueillies auprès d’une seule partie et, donc, ne dépeint pas la situation telle qu’elle est réellement.

Par exemple, au paragraphe 4 du rapport, il est indiqué que les revers militaires subis par l’EIIL sont directement liés la pression exercée par les forces de la coalition internationale. On a comme l’impression que le rapport souligne spécifiquement le rôle de la coalition dirigée par les États-Unis et ignore délibérément l’action menée par d’autres États, qui est souvent plus efficace. Cette philosophie est par essence viciée, dans la mesure où elle ne favorise pas la création d’une coalition antiterroriste mondiale, à laquelle a appelé le Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, à la soixante-dixième session de l’Assemblée générale.

On ne peut ne pas reconnaître que des coups sévères ont été portés à la capacité de l’EIIL par les forces aériennes russes. Nous estimons qu’il est inacceptable de passer sous silence les opérations menées par les forces armées syriennes qui sont aux premières lignes de la lutte contre la menace terroriste. Nous ne comprenons pas qu’il n’y ait pas un seul mot dans le rapport sur le rôle des forces aériennes russes dans la libération de Palmyre et dans le rétablissement de la paix et le déminage effectué avec le concours de spécialistes russes dans cette citadelle historique.

Nous voudrions aussi demander aux auteurs du rapport pourquoi n’y sont pas reflétées les informations que nous leurs avons fournies sur les résultats de l’action menée par les forces aériennes russes en Syrie, et notamment la liste des chefs terroristes éliminés, alors même que ces informations nous ont été expressément

demandées par le Groupe de surveillance des comités de sanctions concernés par la lutte antiterriste. Nous sommes en droit de nous demander pourquoi alors l'on nous a demandé de fournir ces informations.

À cet égard, nous estimons qu'il importe au plus haut point de donner aux Membres de l'Organisation des Nations Unies une idée objective de l'opération antiterroriste menée par la Fédération de Russie en Syrie. Nous sommes convaincus que son efficacité s'explique par le fait que nous agissons avec le consentement légitime du Gouvernement syrien. Grâce à l'action menée par les forces aériennes russes en Syrie, il a été possible de renverser la situation et de réduire la capacité des terroristes. Nous avons détruit des milliers d'installations d'appui, d'entrepôts d'armes et de munitions, d'équipements militaires, de moyens matériels, de dépôts de carburant et d'explosifs. Nous avons détruit plus de 200 installations d'extraction, de pompage et de raffinage de pétrole, ainsi que plus de 2 000 moyens de transport utilisés pour acheminer le pétrole en contrebande en Turquie. L'exemple le plus récent a été la destruction, il y a quelques jours seulement, de quatre sites de production illicite de pétrole situés dans les provinces de Raqqa et de Homs, qui sont sous contrôle des combattants de l'EIIL.

Nous voudrions souligner que faute de renforcer l'action antiterroriste, la menace restera très élevée. La situation en Syrie demeure une source de vive inquiétude. Ce qui est important, c'est de purger les rangs des brigades de l'opposition armée de la présence des terroristes, notamment le Front el-Nosra. Il est essentiel de savoir qui combat contre le Gouvernement syrien, et qui est terroriste et qui est contre les terroristes. Nous ne devrions pas retarder ce processus, car, ce faisant, nous ne ferons que renforcer les groupes terroristes.

En conséquence, le Front el-Nosra, Ahrar el-Cham, Jaish al-Islam et Jaish al-Fatah sont pratiquement devenus des structures connexes, et certaines entités ont violé le cessez-le-feu. Il y a là une métamorphose des groupes terroristes qui continuent de représenter une menace et qui essaient de saper la coopération en cours entre la Russie et les États-Unis pour trouver un règlement à la question syrienne. C'est ce qui fait que les forces armées syriennes doivent maintenant faire face à des offensives à large échelle menées par les djihadistes qui affluent à travers la frontière syro-turque. La situation qui règne à Alep, où les terroristes continuent, grâce à un appui extérieur, de s'emparer d'autres territoires, en est une claire illustration. Le quartier kurde de Cheikh Maqsoud a été visé quotidiennement par les tirs d'artillerie d'el-Nosra. Nous avons découvert que le Front el-Nosra est aidé par des groupes armés que certains qualifient de modérés. Du fait de cette politique de deux poids, deux mesures, le Front el-Nosra pense qu'il peut agir en toute impunité et déploie maintenant ses forces dans des quartiers civils, utilisant les civils comme boucliers humains.

Cela fait plus d'un mois que nous avons reçu l'assurance que le lien entre les terroristes et l'opposition modérée serait rompu, mais nous ne voyons aucun résultat de ces efforts. Partant, les affrontements violents sont en augmentation constante et la menace terroriste, comme les événements de l'année dernière l'ont montré, ne cesse de s'aggraver, s'étendant bien au-delà de la frontière syrienne.

Nous devons absolument mettre fin à l'appui extérieur apporté aux terroristes. La frontière entre la Syrie et la Turquie doit être fermée sans plus tarder. Outre ce que j'ai dit tout à l'heure, les points de passage aux frontières, que la communauté internationale a désignés pour les livraisons de l'aide humanitaire, sont souvent utilisés à des fins criminelles. Des preuves documentaires irréfutables de ce qui se passe dans les zones frontalières existent, mais il n'en est fait aucun cas. À cet égard, nous continuons d'être surpris par l'inexplicable inertie de certains de nos partenaires internationaux.

Il est, par ailleurs, étonnant que l'on passe systématiquement sous silence le rôle joué par la Turquie dans le financement, l'approvisionnement et le recrutement de combattants destinés à des opérations terroristes en Syrie. Le rapport ne contient aucune référence, même indirecte, aux informations fournies par la Russie sur le financement de l'EIIL.

Une attention particulière doit être accordée aux informations que nous recevons régulièrement concernant l'acheminement, depuis le territoire turc vers la Syrie, de composants destinés à la fabrication d'armes chimiques pour les besoins des terroristes. Malheureusement, cette question est systématiquement balayée sous le tapis, et l'on fait obstacle sans raison apparente à l'initiative russe qui vise à renforcer la lutte contre la menace du terrorisme chimique.

Autre exemple, l'information que nous avons fournie au Conseil de sécurité concernant la livraison à l'EIIL de composants destinés à la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI) : l'analyse que nous avons

faite a montré que ces composants avaient été produits en Turquie et acheminés en Syrie. Notre analyse des composants des EEI trouvés en Syrie et en Iraq montre qu'ils ont été soit fabriqués en Turquie soit livrés dans ce pays sans droit de réexportation.

Une fois encore, nous devons accorder une attention particulière aux agissements de la Turquie et aux éléments inquiétants de sa politique régionale, tels que ses incursions non autorisées en territoire syrien et en territoire iraquien. On rapporte, en effet, que la Turquie serait en train de construire des fortifications en béton armé sur le territoire syrien à proximité de ses frontières. Nous demandons au Secrétariat d'élucider cette affaire et de faire rapport au Conseil.

Comme je l'ai dit auparavant, nous pensons que la résolution 2253 (2015) comprend une liste très importante de mesures pour renforcer le régime visant à mettre un terme à l'acheminement de fournitures illégales à l'EIIL et aux groupes qui lui sont associés, et pour améliorer les mécanismes de surveillance et de sanctions de l'ONU. D'après nous, l'objectif à présent est de renforcer plus encore cette résolution très importante. Un rapport objectif, équilibré et sans parti pris du Secrétaire général, en application de cette résolution, serait une contribution très importante à cette cause.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 20.